



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique et consultation écrite**

---

**Règlement numéro 2020-359-1**  
**amendant le règlement numéro 2006-359 relatif à la construction**

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le projet de règlement numéro 2020-359-1 intitulé « Règlement numéro 2020-359-1 amendant le règlement numéro 2006-359 relatif à la construction ».

Tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est touché par ledit projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de construction en abrogeant :

- le 3<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.4;
- le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 4.5.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. À cette fin, une assemblée publique de consultation se tiendra :

**le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 45**, à la salle du Conseil municipal  
située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette assemblée publique de consultation permettra au Conseil municipal d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Consultation écrite**

De plus, étant donné l'état d'urgence sanitaire en vigueur en lien avec la COVID-19, une consultation écrite sera tenue.

Toute personne peut faire parvenir des commentaires écrits par courriel à [direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca), par courrier transmis au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville, Qc J0J 1X0, en laissant une copie au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau ou dans l'une des boîtes de courrier situées au bureau municipal.

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard **le lundi 5 octobre 2020 à 16 h 30**.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité et sur le site Internet au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca). Ce projet de règlement ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 16 septembre 2020

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière